

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 313-C-P
Boussens – Bioley-Orjulaz

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Boussens et Bioley-Orjulaz. Le tronçon de la Route Cantonale N° 313-B-P, compris entre l'intersection avec la route de Boussens (RC 303-C-P) et la localité de Bioley-Orjulaz, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01)

Du jeudi 11 juillet 2024
Au mercredi 17 juillet 2024

Une signalisation de déviation sera mise en place par la Boussens – Bettens – Bioley-Orjulaz dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes d'Assens, Bettens, Boussens
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



RC 313-C-P BousSENS - BioLEY-OrJULAZ

Date	Dessin	Référence	N° Plan
02.07.2024	CSA	2421-04	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

